97 B 1224

CARMA

A 4044

Société anonyme au capital de 23.270.000 euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social : 4 - 8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2004

Le 11 mars 2004 à 14 heures,

Les administrateurs se sont réunis en séance au siège social sur convocation régulière.

Sont présents et émargent le registre de présence :

* Pierre Olivier GRALL — directeur général non administrateur
* Liliane ZONTA — administrateurs
* LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD représentée par Jean-Pierre BONNARGENT — administrateurs

Sont absents et excusés :

* Gérard VINSON — président du conseil d'administration
* LE MANS PARTICIPATIONS (Patricia LEGRAND) — administrateur
* Annick MAHAY — membres du comité d'entreprise
* José ALCAIDE — membres du comité d'entreprise

Assiste également à la réunion :

* Jean-Pierre TOUFAYAN — invité

La moitié au moins des administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

A la demande du conseil, Liliane ZONTA préside la séance.

Jean-Pierre TOUFAYAN remplit les fonctions de secrétaire.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2003 est lu et adopté à l'unanimité.

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Gérard VINSON de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de coopter Monsieur Jean-Pierre AUDEBOURG en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Gérard VINSON, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

Monsieur Jean-Pierre AUDEBOURG a déclaré par avance accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Gérard VINSON de ses fonctions de président du conseil d'administration à compter de ce jour.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de maintenir le principe de dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général et de nommer Monsieur Jean-Pierre AUDEBOURG en qualité de président du conseil d'administration et ce, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jean-Pierre AUDEBOURG a déclaré par avance accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

RENOUVELLEMENT DES FONCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler Monsieur Pierre Olivier GRALL dans ses fonctions de directeur général non administrateur pour la durée du mandat du président du conseil d'administration.

AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la société, le conseil décide à l'unanimité d'agréer Monsieur Jean-Pierre AUDEBOURG en qualité de nouvel actionnaire.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le conseil, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et plus particulièrement tous pouvoirs au cabinet ESPACE FORMALITES à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire pour l'accomplissement de toutes formalités requises.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et, après lecture, le procès-verbal a été signé par le président de séance et un administrateur.

Liliane ZONTA
Président de séance

LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD
Jean-Pierre BONNARGENT
Administrateur

POUR COPIE CONFORME